

Département  
du  
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement  
d'  
ARRAS

Canton  
d'  
AUBIGNY-EN-ARTOIS

# MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale  
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30  
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2014-36

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, et le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du trois décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, DARTOIS Gilbert, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

**ÉTAIENT ABSENTS** : MM. COURBOIS Elisabeth, DELASSUS Maryse, DUEZ Christophe, FAVRE Angélique, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno

### **OBJET :**

EXPLOITATION DE  
MOYENS  
PUBLICITAIRES

Signature d'une  
convention entre la  
commune de  
TINCQUES et  
l'association Tennis de  
Table de TINCQUES

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- fait connaître que, dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux associations sportives, la commune de TINCQUES pourrait soutenir financièrement l'association dans la poursuite de ses objectifs par la mise à disposition gratuite d'espaces publicitaires dans la salle des sports, sise rue du vieux calvaire.

- précise que cette mise à disposition pourrait se faire dans le cadre de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, laquelle stipule que les collectivités territoriales apportent leur concours au développement et à la pratique des activités physiques et sportives

- demande de délibérer sur la question et donc sur l'opportunité de procéder à la signature d'une convention entre les deux parties

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de son Président :**

- accepte la proposition de Monsieur le Maire

- autorise, conformément aux dispositions de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, la mise à disposition gratuite d'espaces publicitaires dans la salle des sports récemment réhabilitée et mise aux normes.

- dit que la présente décision fera l'objet de la signature d'une convention entre les deux parties

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer la dite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme  
**Gilbert DARTOIS**  
Maire de TINCQUES